

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.

Date de la convocation : 06/03/2019	Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10	Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Laurette ANGELI, Damien BOURGADE, Denise CALDAS, Noël DESORT, Kathy DURAND, François GAUDU, Joris MAMOURI, Émilie MARTIN, Gérard MAUQUIÉ, Richard VALMALLE.

Procuration : Candice BOUTAVIN à Damien BOURGADE

Secrétaire de séance : Laurette ANGELI

Ordre du jour :

- Vote des Quatre Taxes 2019
- Vote du Budget Primitif M14 2019
- Vote du Budget Primitif M 49 2019
- Attribution subventions associations 2019
- Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 01 mars 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1) **Vote des quatre taxes 2018 (2019 017)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019, explique le mode de calcul et le prélèvement de la garantie individuelle de ressources (GIR).

Monsieur le Maire rappelle les taux 2018, qui, calculés sur les bases prévisionnelles 2019, donnent un produit fiscal attendu de 109 342.00 € :

- ✓ Taxe d'Habitation : 18.50 %
- ✓ Taxe Foncière Bâti : 16.46 %
- ✓ Taxe Foncière Non Bâti : 76.83 %
- ✓ CFE : 18.85 %

Le conseil municipal, après avoir calculé le produit nécessaire à l'équilibre du budget, et après discussion, décide à l'unanimité de laisser les taux identiques à 2018.

2) **Vote du Budget Primitif M14 2019(2019 018)**

Madame ANGELI présente le budget primitif 2019 de la commune (M14), qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
693 878.27€	693 878.27€	746 576.99€	746 576.99€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif M14 2019.

3) **Vote du Budget Primitif M 49 2019 (2019 019)**

Madame ANGELI présente le budget primitif 2019 de l'assainissement (M 49) qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
159 251.80€	159 251.80€	492 062.89€	492 062.89€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif M 49 2019.

4) Attributions des subventions aux associations 2019(2019 020)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations pour l'année 2019, et propose de les attribuer de la façon suivante :

- AFSEP : 50 €
- AIDES : 50 €
- ANIMA : 200 €
- ASP : 50 €
- ASPHODÈLE (foire artisanale) : 600 €
- ASPHODELE (festival de théâtre) : 2500€
- ASPHODELE (connaissances du Monde) : 2000€
- COMITE DES FÊTES : 1000 €
- LA TRUITE SALAMANDRE : 200 €
- LES RESTOS DU CŒUR : 400 €
- SOLIDARITÉ PAYSANS : 100 €
- ULRAC : 150 €
- VALLÉE DE CHŒUR : 200 €
- VITA VALLÉE : 200 €
- TÉLÉTHON : 50 €
- HANDI SPORT : 50 €
- CHÂTAIGNE ET MARRON : 100 €
- LIGUE CONTRE LE CANCER : 50 €
- APE (carnaval) : 100 €
- APE (sorties) : 550 € (50*11 enfants)
- UNSS : 200 € (50*4 enfants)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations telles que présentées par Monsieur le Maire.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 20h30.